



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2683

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation des opérations globalisées de voirie 2012 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

**Absents non excusés** : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

**Séance publique du 9 janvier 2012****Délibération n° 2012-2683**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Programmation des opérations globalisées de voirie 2012 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées participent de manière transversale aux politiques de voirie mises en avant dans le plan de mandat, à savoir la sécurité des usagers (ralentissement des véhicules tous moyens confondus, sécurisation des carrefours accidentogènes, sécurisation des équipements publics), la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (aménagement de mises aux normes de circulation piétonne) et le développement du plan modes doux (aménagement de pistes et bandes cyclables, installation d'arceaux de stationnement vélos et mise en circulation de certains points noirs de circulation des vélos).

Dans un souci de lisibilité et de consolidation des prévisions et consommations budgétaires, la direction de la voirie a pris le parti, depuis l'année 2011, de définir des stratégies budgétaires se référant aux différents métiers de la voirie. Le budget 2012 est donc scindé en 8 stratégies regroupant des opérations globalisées, des opérations mixtes (opérations regroupant des crédits d'investissement et de fonctionnement) et des opérations de fonctionnement.

Ces stratégies permettent d'étudier la répartition des besoins prévisionnels par domaine, de les planifier, les orienter et cibler les points critiques pour lesquels des efforts doivent être entrepris afin d'offrir aux utilisateurs du domaine public de voirie des espaces de circulation entretenus, accessibles et sécurisés.

En préambule, les volumes financiers des opérations globalisées 2012 sont présentés ci-dessous par programme :

| Programme                                       | Budget                     | Dépenses<br>(en €) | Recettes<br>(en €) |
|-------------------------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| P08 Transports urbains                          | principal                  | 720 000            | 5 822 500          |
| P09 Création aménagement et entretien de voirie | principal                  | 47 068 144         |                    |
| P09 Création aménagement et entretien de voirie | annexe de l'assainissement | 234 416            |                    |
| P11 Signalisation et accessibilité de la voirie | principal                  | 4 470 000          |                    |

|                                                           |                            |                   |                  |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|------------------|
| P12 Ouvrages d'art et tunnels                             | principal                  | 4 500 000         |                  |
| P21 Eaux pluviales et ruissellements                      | annexe de l'assainissement | 1 543 840         |                  |
| <b>TOTAL</b>                                              |                            | <b>58 536 400</b> | <b>5 822 500</b> |
| Total en charge nette tous budgets confondus : 52 713 900 |                            |                   |                  |

Les objectifs et les montants demandés au titre de l'exercice 2012 sont présentés ci-dessous par stratégie et par opération.

### **Stratégie 1 - Encourager l'usage des modes de transports alternatifs à l'automobile**

Cette stratégie a pour objectif de favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux de déplacement afin de diminuer les nuisances provoquées par les déplacements individuels motorisés. Une large part de cette stratégie collabore à l'application du nouveau plan modes doux et au schéma directeur d'accessibilité, tout en améliorant le maillage transports en commun par le doublement du linéaire de couloirs de bus, l'optimisation des carrefours et l'adaptation des infrastructures pour les transports en commun.

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Aménagements de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) (opération n° 0044) : P09*

L'enveloppe prévue est égale à 5 860 400 € en dépenses (tous budgets confondus) et 5 022 500 € en recettes (budget principal). La convention arrêtant la liste des aménagements à réaliser sera proposée au Conseil de communauté dans le courant de l'exercice 2012.

- *Réfection des itinéraires de transports en commun (2651) : P08 et 21 (via l'opération n° 1893)*

L'enveloppe prévue est identique à celle de 2011 soit 750 000 € (tous budgets confondus).

La programmation concerne essentiellement le déplacement des abribus à la demande de la direction de la voirie et la réparation d'ornierage sur les sites propres de transports en commun. La reprise complète de la place d'Arsonval à Lyon 7°, programmée en 2011, a été reportée en 2012. Dans cette éventualité, une réfection de la programmation des réfections d'ornierage correspondant au financement communautaire de la réfection de la place serait opérée. La participation du SYTRAL serait inscrite en recette et en dépense pour un montant égal à la moitié des travaux.

- *Modes doux (opération n° 1612) : P09*

Cette opération participe à la mise en œuvre du plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant, en complément de l'opération individualisée relative aux aménagements cyclables. Cette opération permet également de prendre en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de services en lien avec les modes doux. Elle intégrera donc en 2012 les subventions liées à la prise en charge à hauteur de 25 % du coût d'acquisition (plafonnement à 250 €) des vélos à assistance électrique. Il est attendu pour 2012 un volume de 1 000 participations.

L'enveloppe prévue en investissement est identique à celle de l'an passé soit 1 500 000 €. Les crédits de fonctionnement s'établissent à 350 000 €.

La programmation est la suivante :

- études,
- travaux : 6 opérations pour 6,260 kilomètres,
- arceaux : 1 000/an,
- animation (convention Pignon sur rue) et subvention vélos à assistance électrique (VAE) (pour la section de fonctionnement).

## Stratégie 2 - Assurer la maintenance et la gestion de l'ensemble des tunnels

Cette stratégie regroupe tous les éléments permettant d'assurer de manière permanente la sécurité des usagers et des biens dans les tunnels appartenant à la domanialité de la Communauté urbaine de Lyon quel que soit leur mode de gestion (régie intéressée, régie, etc.)

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Gros entretien et renouvellement (GER) des tunnels en régie 2010-2014 (opération n° 2100) : P12*

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructures), comme cela se fait sur le boulevard périphérique Nord de Lyon. Le but est de conserver en permanence, les tunnels en régie dans leur état nominal de fonctionnement.

La démarche de surveillance a été lancée en 2010 via le marché de surveillance et inspections détaillées. L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2011 et l'accord-cadre travaux devrait être lancé début 2012. La programmation pluriannuelle est élaborée annuellement.

En 2011, 25 opérations ont été réalisées représentant 80 interventions de nuit.

L'enveloppe prévue est identique à celle de 2011 soit 2 200 000 €.

La programmation 2012, ainsi que les opérations de GER nécessitant la réalisation préalable de projets relevant de la maîtrise d'œuvre, interviendra début 2012 à l'issue de l'analyse du rapport d'inspection 2011.

D'ores et déjà, des opérations urgentes ont été identifiées :

- tunnel sous Fourvière : renouvellement des poteaux incendie, des panneaux de police, des capteurs de vibration des ventilateurs et de leur berceau de levage, des capteurs de CO2,
- tunnel Vivier Merle/tunnel Brotteaux Servient : renouvellement des batteries des onduleurs et des cellules HT.

## Stratégie 3 - Maintenance des ouvrages d'art

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la maintenance et donc la sécurité du patrimoine des ouvrages d'art (hors tunnels) selon un ordre de priorité fixé en fonction des indices de gravité.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Ouvrage d'art (opération n° 1720) : P12*

L'enveloppe prévue est identique à celle individualisée en 2011 soit 2 300 000 € en investissement et 650 000 € en fonctionnement.

Le patrimoine communautaire est composé d'environ 600 ouvrages d'art classés selon une typologie (ponts, trémies, murs de soutènement, etc.) et selon un indice de gravité (de 1 "état optimal" à 6 "danger pour la sécurité").

La programmation des travaux porte en priorité sur les ouvrages affichant un indice de gravité 4, 5 ou 6. Ce gros entretien relève de la section d'investissement.

La politique de maintenance des ouvrages d'art se décline également en section de fonctionnement.

Seront réalisés à ce titre :

- l'enlèvement des tags sur ouvrages,
- la programmation des inspections détaillées réglementaires,
- les petites réparations ponctuelles : changement d'éléments de joints, réparation d'éléments de garde corps, réfection localisée d'enrobé sur ponts et trémies, renforcements localisés sur murs en pierres, etc.

#### **Stratégie 4 - Gérer le patrimoine arboré**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer la bonne intégration des arbres en ville, de leur plantation à leur entretien, pour s'adapter aux évolutions climatiques.

- *Arbres d'alignement (opération n° 1732) : P09*

Le budget 2012 est équivalent à celui de 2011 soit 1 600 000 €. Le budget de fonctionnement a été porté à 3 550 000 €.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette opération sont imputées en sections d'investissement et de fonctionnement.

Le patrimoine communautaire sera composé, en 2012, de 75 580 arbres pour 80 574 emplacements.

La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel DRYADE et anticiper au mieux l'entretien et le renouvellement,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies par projet pour minimiser l'entretien ultérieur (charte de l'Arbre).

La politique de maintenance des arbres se décline également en section de fonctionnement dont une grande partie est programmable. Seront réalisés à ce titre :

- les travaux relevant de la sécurité (taillages et abattages) y compris sur les talus routiers de la communauté,
- la pérennisation des nouvelles plantations (environ 10 000 sujets/an) après la période de confortement et de parachèvement : arrosage, aération du sol, tuteurage et taille de formation,
- l'entretien des sujets plus âgés : taille et élagage (environ 15 000 sujets/an), traitement sanitaire des parasites et maintien de la propreté du sol,
- les missions d'expertise des arbres à risque.

#### **Stratégie 5 - Assurer l'entretien et la gestion de l'espace public de voirie**

Cette stratégie a pour objectif d'assurer l'entretien courant de l'espace public de voirie dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité à travers divers modes de faire.

Dans cette stratégie, on retrouve l'opération globalisée :

- *Grosses réparations de voirie (opération n° 1624) : P09 et 21 (via l'opération n° 1893)*

L'enveloppe prévue, au titre de l'exercice 2012, est portée à 15 000 000 €, soit 3 000 000 € de plus qu'en 2011. La programmation des grosses réparations de trottoirs et espaces publics a été maintenue. En revanche, la stratégie de requalification du patrimoine de chaussée a été repensée pour faire face à l'extension des dégradations constatées sur le domaine.

Le scénario retenu correspond à un objectif de préservation de l'état de santé des voiries communautaires (référence année 2010). Les moyens complémentaires sont affectés prioritairement en fonction de l'état de santé et selon des critères de hiérarchisation du réseau viaire (3 classes d'usage et de trafic) et secondairement en préservant a minima les enveloppes 2010 affectées à chaque commune.

Les 9 M€ (3 fois 3 M€) supplémentaires seront donc affectés en tenant compte de ces paramètres et la cartographie de l'état de santé du patrimoine, croisée avec ces deux principes, a permis de déterminer les choix les plus pertinents de grosses réparations.

Des indicateurs seront mis en place pour mesurer l'évolution de l'état global du patrimoine avec l'effort financier de la Communauté urbaine tant en fonctionnement qu'en investissement. Une évaluation spécifique sera réalisée année par année afin d'apprécier l'impact de ces crédits supplémentaires.

## Stratégie 6 - Sécuriser et réguler les déplacements

Cette stratégie a pour objectif d'adapter et optimiser l'espace public de voirie en l'adaptant aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sont concernés le patrimoine de signalisation, le patrimoine de jalonnement et les outils d'information (centrale de mobilité).

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

### - Sécurité des modes de déplacement (opération n° 1642) : P11

L'enveloppe prévue en 2012 est égale à celle de 2011 soit 400 000 € et doit permettre de sécuriser les sites les plus accidentogènes de l'agglomération.

Cette enveloppe doit permettre d'évaluer les travaux entrepris ces dernières années pour améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité des piétons et poursuivre les expérimentations sur le guidage piéton (pour les aveugles notamment) en lien avec la démarche de normalisation nationale.

La programmation est la suivante :

- études et travaux de sécurité : poursuite des évaluations d'aménagements et 2 opérations de travaux d'amélioration de la sécurité,
- études et travaux d'accessibilité : diagnostics et 1 opération de travaux selon la demande de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA),
- études de carrefours à feux avant travaux : selon les demandes de programmation travaux pour 2013.

### - Plan de jalonnement (opération n° 1708) : P11

Cette opération a, pour vocation, de financer les études et les travaux de jalonnement de proximité en complément de l'opération individualisée jalonnement de pôles stratégiques de l'agglomération.

Du fait de la création de l'opération individualisée pour le jalonnement des sites stratégiques, permettant de traiter des cas jusque-là réalisés sur l'opération globalisée, et pour tenir compte également des difficultés de coordination avec les communes, l'enveloppe est minorée de 100 000 € par rapport à 2011 et s'élève donc à 200 000 €.

La programmation est la suivante :

- études : selon les demandes de proximité ou accompagnement des nouvelles opérations d'aménagement,
- travaux : 7 opérations.

### - Matériels de gestion de la circulation (opération n° 1702) : P11

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation (contrôleurs de feux, synthèse vocale, bornes, équipements divers).

L'enveloppe en crédits d'investissement est portée à 2 570 000 € (+ 550 000 €) et à 4 604 600 € en dépenses de fonctionnement et 212 000 € en recettes de fonctionnement.

Cette augmentation du budget d'investissement, compensée pour partie par la minoration des opérations "plan de jalonnement" (- 100 000 €) et "système de régulation" (- 203 528 €), permettra l'accélération du renouvellement des sources lumineuses à incandescence ou basse tension, par des kits à diode. Cet investissement supplémentaire de 2 200 000 € sur 4 ans engendrera, à terme, une économie sur les consommations d'énergie (- 47 % d'énergie toutes lanternes confondues soit - 80 000 €/an), et une minoration des prestations de maintenance associées : relamping (- 100 000 €/an), contrôles périodiques (- 96 000 €/an). L'amortissement de cette opération est estimé à 6,5 ans.

Les marges de manœuvre progressivement dégagées sur le fonctionnement devraient permettre de faire face à l'accroissement très sensible du besoin de renouvellement des contrôleurs de carrefours à feux.

L'équipement des carrefours ayant connu une forte accélération il y a 10 ans, ceux-ci vont progressivement avoir besoin d'être renouvelés chaque année en nombre plus important.

La programmation 2012 est la suivante :

- rénovation de carrefours à feux : 6 chantiers,
- création de carrefours à feux : 5 chantiers,
- fourniture de matériels feux (dont campagne kits à diodes),
- rénovation des bornes : 6 sites,
- évolution gestion et maintenance assistées par ordinateur,
- mise en conformité des carrefours à feux,
- synthèses vocales : + 400.

- *Système de régulation (opération n° 1654) : P11*

Les crédits affectés à cette opération doivent concourir :

- au raccordement des carrefours à feux dans le but de régulariser en temps réel et d'effectuer une supervision technique, à travers notamment le développement d'une technologie général packet radio service (GPRS) favorisant le raccordement des contrôleurs plus éloignés,
- au déploiement de panneaux à messages variables en proposant particulièrement des modèles plus petits et plus urbains (suite à la première installation testée en 2011),
- à l'équipement de boucles de comptage pour, au-delà de la macro-régulation, animer les tronçons web info-traffic et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente.

L'enveloppe en crédits d'investissement est ramenée à 1 300 000 € (- 203 528 €). L'enveloppe de fonctionnement est de 950 000 € en dépenses et 70 000 € en recettes.

La charge de travail imposée par la réalisation des opérations du plan de mandat (déviations des réseaux notamment) et les difficultés techniques liées à l'éloignement de certains carrefours ne permettent plus au service de maintenir le même niveau de réalisation que les années précédentes, le nombre de raccordements des équipements de terrains au système commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER).

## **Stratégie 7 - Aménager le domaine public conformément aux priorités de chaque territoire**

L'objectif est d'aménager l'espace public pour améliorer le confort et la sécurité des usagers. Les travaux réalisés découlent des priorités des élus ou des besoins de la direction de la propreté (souhait des maires, aménagements des espaces de collecte d'ordures ménagères) ou concourent à l'aménagement dudit espace (acquisitions foncières et démolitions de voirie).

Les opérations globalisées de cette stratégie sont les suivantes :

- *Actions de proximité territoriale (opération n° 1648) : P09 et 21 (via l'opération n° 1893)*

L'enveloppe 2012 est identique à celle individualisée en 2011 soit 17 500 000 € (tous budgets confondus) et 800 000 € en recettes au budget principal.

Cette enveloppe permet de financer :

- les aménagements de voirie souhaités par les maires et classés par eux selon une liste de priorités,
- les travaux consécutifs aux permis de construire,
- les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police,
- les acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de recollement, levés topographiques.

Les objectifs d'accessibilité et de développement des modes doux restent les thèmes de prédilection des aménagements souhaités par les maires, après la mise en sécurité du domaine comme la pacification du trafic automobile et la sécurité piétonne au droit d'équipements publics.

*- Fonds d'initiative communale (opération n° 1726) : P09 et 21 (via l'opération n° 1893)*

L'enveloppe à individualiser est identique à celle individualisée en 2011 soit 5 196 000 € (tous budgets confondus). Les aménagements réalisés à l'aide de cette enveloppe sont à l'initiative des maires.

Les communes peuvent financer un doublement du FIC, pour la réalisation d'un équipement, en application des dispositions de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales modifié. En 2011, 8 communes ont demandé un doublement du FIC.

*- Démolitions de voirie (opération n° 1618) : P09*

Le montant à individualiser en 2012 est identique à celui individualisé en 2011 soit 400 000 €. Il finance les démolitions de constructions présentes sur les terrains acquis pour les élargissements de voirie.

*- Aménagement de sécurité pour la collecte des ordures ménagères (opération 1636) : P09 et 21 (via l'opération n° 1893)*

La diversification des aménagements proposés par la direction de la propreté pour l'amélioration de la collecte permet une meilleure programmation des travaux. Le montant à individualiser en 2012 est identique à celui individualisé en 2011 soit 150 000 €.

*- Acquisitions foncières (opération n° 1630) : P09*

Le montant à individualiser en 2012 est identique à celui individualisé en 2011 soit 1 000 000 €.

## **Stratégie 8 - Assistance fonctionnelle et moyens généraux**

Cette stratégie n'est pas une stratégie à part entière mais regroupe les opérations de fonctionnement et d'investissement consacrées aux moyens généraux nécessaires à la direction de la voirie pour travailler tout au long de l'exercice budgétaire.

*- Matériels techniques de voirie (opération n° 1738) : P09*

L'enveloppe prévue pour 2012 est maintenue à 250 000 €.

Cette enveloppe sera utilisée pour l'achat d'outillages utilisés par le personnel de la voirie tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc.

*- Poids lourds divers services (opération n° 1744) : P09*

L'enveloppe prévue pour 2012 est maintenue à 360 000 €.

La programmation est la suivante :

- renouvellement d'un poids lourd de 19 tonnes pour la subdivision voirie territoriale de proximité nord (VTPN),
- renouvellement d'un poids lourd de 7,75 tonnes pour la subdivision voirie territoriale de proximité centre nord (VTPCN) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;



**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme suivantes :

a) - P08 - Transports urbains : 720 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- n° 2651 : réfection des itinéraires de transports en commun répartis selon l'échéancier suivant : 684 000 € en 2012 et 36 000 € en 2013,

b) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 47 068 144 € TTC en dépenses et 5 822 500 € en recettes à la charge du budget principal et 234 416 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- n° 044 : Aménagement de voirie pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) :

. 5 625 984 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 4 320 000 € en 2012,

- 1 305 984 € en 2013 ;

. 5 022 500 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € en 2012,

- 2 500 000 € en 2013,

- 522 500 € en 2014 ;

. 234 416 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 180 000 € en 2013,

- 54 416 € en 2014 ;

- n° 1612 - Modes doux :

. 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € en 2012,

- 900 000 € en 2013,

- 100 000 € en 2014 ;

- n° 1618 - Démolitions de voirie :

. 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 80 000 € en 2012,

- 320 000 € en 2013 ;

- n° 1624 - Grosses réparations de voirie :

. 14 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 13 800 000 € en 2012,

- 600 000 € en 2013 ;
- n° 1630 - Acquisitions foncières :
  - . 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 250 000 € en 2012,
    - 600 000 € en 2013,
    - 150 000 € en 2014 ;
- n° 1636 - Aménagements de sécurité pour la collecte des ordures ménagères :
  - . 144 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 48 000 € en 2012,
    - 96 000 € en 2013 ;
- n° 1648 - Actions de proximité territoriale :
  - . 16 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 14 016 000 € en 2012,
    - 2 304 000 € en 2013,
    - 480 000 € en 2014 ;
  - . 800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 730 000 € en 2012,
    - 70 000 € en 2013 ;
- n° 1726 - Fonds d'initiative communal :
  - . 4 988 160 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 4 738 560 € en 2012,
    - 192 000 € en 2013,
    - 57 600 € en 2014 ;
- n° 1732 - Arbres d'alignement :
  - . 1 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 1 500 000 € en 2012,
    - 80 000 € en 2013,
    - 20 000 € en 2014 ;
- n° 1738 - Matériel technique de voirie :
  - . 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
    - 180 000 € en 2012,

- 60 000 € en 2013,
- 10 000 € en 2014 ;
- n° 1744 - Poids lourds divers services
  - 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 340 000 € en 2012,
- 20 000 € en 2013 ;
- c) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 4 470 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :
- n° 1642 - Sécurité des modes de déplacement :
  - . 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 250 000 € en 2012,
- 130 000 € en 2013,
- 20 000 € en 2014 ;
- n° 1654 - Système de régulation :
  - . 1 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 700 000 € en 2012,
- 410 000 € en 2013,
- 190 000 € en 2014 ;
- n° 1702 - Matériel de gestion de la circulation :
  - . 2 570 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 2 000 000 € en 2012,
- 500 000 € en 2013,
- 70 000 € en 2014 ;
- n° 1708 - Plan de jalonnement :
  - . 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 100 000 € en 2012,
- 100 000 € en 2013 ;
- d) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 4 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :
- n° 1720 - Ouvrages d'art :
  - . 2 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :
- 2 200 000 € en 2012,
- 100 000 € en 2013 ;

- n° 2100 - Expertise génie civil et programme GER pour tunnels en régie :

. 2 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 2 200 000 € en 2012 ;

e) - P21 - Eaux pluviales et ruissellements : 1 543 840 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération suivante :

- n° 1893 - Pluviales sur opérations de voirie 2012

. 1 543 840 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 411 940 € en 2012,

- 109 500 € en 2013,

- 22 400 € en 2014 ;

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.**